

Sous prétexte que nous avons remis les enfants à leurs parents, nous ne pouvons nous désintéresser de leur sort. Nous ne le ferions pas s'ils devaient, au sortir de nos maisons, traverser une région infestée par les fièvres contagieuses. Les éducateurs, animés de l'esprit du sacerdoce, estiment "que c'est bien pour eux une obligation de ne se désintéresser en aucun temps de ceux que, pendant dix mois, ils ont regardés comme leurs enfants et qui les ont appelés leurs pères. La paternité n'est pas chose intermittente, elle est continue ou elle n'est pas, et un père ne croit pas avoir le droit de devenir jamais indifférent aux intérêts de son fils."

Persuadons-nous donc que c'est bien à nous qu'incombe le devoir, non pas seulement de promouvoir la communion quotidienne au collège, mais d'en assurer la pratique persévérande en vacances. Nous ne savons que trop à quel point les parents se reposent sur nous du soin de la formation religieuse de leurs enfants. Ils le ferraient avec plus de raison quand il s'agit de la fréquentation des sacrements. Dispensateur du divin mystère, le prêtre est constitué par l'Eglise pour appeler les âmes au banquet de vie : c'est le plus pressant des ses devoirs comme la plus douce de ses prérogatives. S'il le néglige, qui donc suppléera une si coupable omission ?

II

CAUSES

Nombre d'enfants fidèles à la communion très fréquente, voire quotidienne, pendant l'année scolaire, ne le sont plus en temps de vacances.

En présence de cette inconstance, il est facile de jeter la pierre à ces enfants et de dire : que valaient donc les mobiles qui les poussaient à tant communier sous le regard de leurs maîtres ?

Ce jugement sommaire serait aussi injuste que superficiel.

Que penser des mobiles de leur conduite ! Absolument ce qu'il en faudrait penser s'ils communiaient davantage en vacances, à savoir, que ces mobiles sont excellents et ne sont autres que la persuasion, suivant la portée d'esprit de leur âge, des grands biens que produit le sacrement. Mais d'autres facteurs entrent ici en ligne de compte et le principal c'est le rôle des maîtres et des directeurs.

Il ne suffit pas que l'enfant ait communie au collège pour qu'il continue à le faire dans la suite. Suffit-il peut-être qu'il ait travaillé au collège pour qu'il échappe désormais à la paresse et à la dissipation ? Ce commencement d'habitude est, sans contredit, une des meilleures garanties de persévérance, mais il importe d'y ajouter des convictions fortes et personnelles, de combattre par avance les obstacles qui pourraient s'opposer au maintien de cette salutaire pratique. En d'autres termes, pour la communion,